

Luxembourg, le 22 mars 2024

Circulaire n° 2024-023

Circulaire

aux administrations communales,

Objet : Organisation de l'enseignement fondamental – Circulaire de printemps 2024

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

La circulaire de printemps, publiée chaque année par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, est avant tout destinée à accompagner les acteurs de la communauté scolaire dans le cadre de l'élaboration de l'organisation scolaire et à leur fournir toutes les informations nécessaires sur les enjeux pédagogiques et organisationnels.

À ces fins, elle informe sur les différentes procédures en vigueur à l'enseignement fondamental, en particulier en ce qui concerne les volets du personnel, des offres éducatives, des activités périscolaires ainsi que de l'accueil des enfants étrangers.

L'édition 2024 de la circulaire reflète l'investissement du ministère et de tous les acteurs impliqués au service des enfants et des jeunes dans le système scolaire traditionnel, afin de le moderniser, de prendre en compte les besoins de la population scolaire actuelle et de s'adapter aux défis qui se présentent dans notre société en évolution rapide.

Parmi l'ensemble de mesures mises en place pour atteindre ces objectifs, j'aimerais relever plus particulièrement les suivantes :

- Une école contemporaine a besoin de manuels scolaires modernes, adaptés régulièrement aux évolutions de la société, au contexte particulier du multilinguisme luxembourgeois et aux progrès des sciences de l'éducation. Le ministère continuera ses efforts dans l'élaboration du matériel didactique adapté au contexte de la population scolaire luxembourgeoise pour tous les domaines d'apprentissage de l'enseignement fondamental. Après l'introduction progressive de la série *Salut, c'est... !* pour l'apprentissage du français, une nouvelle série de supports pédagogiques est dédiée à l'apprentissage des mathématiques. *Mathi* a été développé pour et par les enseignants luxembourgeois, sur base de leur expérience sur le terrain et des derniers constats scientifiques. *Mathi* sera introduit au cycle 1 à la rentrée 2024/2025, et sera ensuite progressivement développé et introduit aux cycles 2 à 4 d'ici jusqu'à la rentrée 2030/2031. Suivra une série de supports pédagogiques pour l'éveil aux sciences.



- Face à de multiples défis au niveau de la société, il s'est avéré nécessaire de procéder à l'élaboration d'un nouveau plan d'études pour l'enseignement fondamental. Depuis 2020, la Division du développement du curriculum du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) a consulté, dans le cadre d'une approche participative d'une ampleur sans précédent au Luxembourg, tous les acteurs de la communauté scolaire, dont le personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental et secondaire, les représentants des parents, les élèves ainsi que de très nombreuses autres parties prenantes, afin de rassembler leurs attentes et propositions en vue de la révision des compétences à développer et de la définition des approches didactiques à ancrer dans le nouveau plan d'études. Après la synthèse, publiée en octobre dernier sous forme d'un livre blanc présentant les grandes lignes sur lesquels sera construit le nouveau plan d'études, les équipes sont actuellement en train de préparer les étapes ultérieures, à savoir la définition du cadre du nouveau plan d'études ainsi que des contenus et la mise en place d'une plateforme digitale. Tout au long du processus, une information et une communication exemplaire est assurée grâce au site www.curriculum.lu.
- Le projet pilote « Grandir ensemble – Projet Alphabétisierung », qui s'inscrit dans la politique de diversification du système scolaire public afin de mieux répondre aux besoins de la population scolaire, en particulier des élèves qui évoluent dans un environnement non luxembourgeois ou non germanophone, prend davantage en compte l'origine linguistique des élèves, afin de favoriser la réussite scolaire de chacun et d'améliorer l'égalité des chances des élèves.

En vous souhaitant bonne lecture de la présente circulaire, je tiens à remercier très chaleureusement tous les membres de la communauté scolaire pour leur engagement et leur dévouement quotidien exemplaire, en particulier en vue de l'élaboration de l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2024/25 et du nouveau PDS.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Claude MEISCH

